



## Congés et Récupération

-----  
Par pacaito

Bonjour,

La semaine 19 soit du lundi 6 mai au dimanche 12 mai 2024.

Chaque semaine j'ai un planning car je travaille sur 6 jours...

Sur mon planning j'ai le samedi 11 mai en récupération.

J'ai demandé l'autorisation d'un congé pour le vendredi 10 mai 2024 qui m'a été accordé.

Le service du personnel me déduit 2 jours de congés (le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai) alors que le samedi 11 mai est mon jour de récupération sur le planning !

Est-ce normal ?

Merci de vos réponses

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

La règle des congés ne change pas.

On part du premier jour de travail chômé jusqu'à la veille de la reprise .

Ce qui fait 2 jours de CP , vendredi et samedi, que vous travaillez ou pas, le samedi .

-----  
Par pacaito

Merci de votre réponse

Dans mon message je vous précise que le samedi est le jour de récupération des semaines précédentes !

2 jours de congés et donc mon jour de récupération doit être reporté ?

Dans votre réponse cela me fait 3 jours ! Le jour de récup et 2 congés !!!

-----  
Par kang74

Vous ne travaillerez jamais le samedi, ce serait la même chose ...

Si vous reprenez le travail le lundi on vous compte donc le samedi et le vendredi ( pas le dimanche sauf jour de congé légal autre prévu par des accords d'entreprise)

Concrètement il aurait été préférable que le Vendredi soit un jour de récup et le Samedi un jour de congé .

A voir donc à votre employeur car on ne peut pas être en congé et en récupération, mise à part s'il veut vous payer pour les deux ...

-----  
Par janus2

Bonjour,

Qu'appellez-vous "jour de récupération" ?